



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 23051

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
 Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
 T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport 24112014-2014

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres :

Demandeur : Y.D. Elou pour TAVERNA

Personne sur place : ID. att. code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Rue Des Mûres 15/305 1348 Louvain-la-Neuve

Date de visite 20/04/2014 Date d'émission : 20/04/2014 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ...
 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V Protection générale du branchement 63-240 A
 Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 8

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé	✓		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	✓		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>2,2... MΩ</u>	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>16,2... Ω</u>	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

Manquant

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente .

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :

423.